VILLE D'ÉPINAY SOUS SENART CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2023

Procès-verbal.

La séance est ouverte à 20h30 sous la présidence de Monsieur Damien ALLOUCH, Maire.

PRESENTS

Damien ALLOUCH, Constant LEKIBY, Sabine PELLON, Ghislaine THUAUD, Samir SLIMANI, Emmanuel GAUVRY, Délicia SOUKA (arrivée à 20h51), Stéphanie LEBEGUE, Khellaf BENIDJER, Sami HEDJEM, Hanane GHAZAL, Mamadou BATHILY (arrivé à 20h35), Keltouma SEMGANI, Raphaël MARTEYN, Yacine ANASSE, Dora MEVAA BEKOLO, Mona BEN BELGACEM BONNAIRE, Daniel CHABANE, Michel LE TEXIER, Danielle MARIE-LOUISE.

POUVOIRS

Valérie NEDAUD a donné pouvoir à Ghislaine THUAUD

Fula MESIKA a donné pouvoir à Emmanuel GAUVRY

Jérôme GUERRIERO a donné pouvoir à Dora MEVAA BEKOLO

Mahel GUECHI a donné pouvoir à Damien ALLOUCH

Daoud BRUNEL a donné pouvoir à Mamadou BATHILY

Liliane MATTEI a donné pouvoir à Sabine PELLON

Gülsüm KOCA a donné pouvoir à Khellaf BENIDJER

Ludivine MALEK a donné pouvoir à Sami HEDJEM

Dominique CIARD a donné pouvoir à Constant LEKIBY

ABSENTS: Georges PUJALS et Aurore BAYERE, Marc-André NYAMA & Vincent GAUDIN CAGNAC

SECRETAIRE DE SEANCE : Samir SLIMANI

<u>Monsieur le Maire</u> : Je vais donc proposer un ou une secrétaire de séance et j'ai reçu du coup la candidature de Monsieur SLIMANI.

[Les membres du conseil approuvent la candidature de Monsieur SLIMANI comme secrétaire de séance].

Il n'y a pas de procès-verbal puisque la dernière séance s'est déroulée il y a peu de temps et donc on l'aura lors du prochain conseil municipal (si ma mémoire est bonne vous pouvez le noter dans vos agenda) qui sera le 24 janvier normalement.

<u>Monsieur CHABANE</u>: Oui chers collègues, cher public, Monsieur le Maire bonsoir. Simplement je n'ai pas compté mais est-ce qu'on a le quorum ? Parfait, on peut y aller ?

Monsieur le Maire: Je me suis permis de lancer quand on était à 17 et, au fur et à mesure c'est bon.

<u>Monsieur LE TEXIER</u>: Monsieur le Maire, j'en profite pour vous féliciter ainsi que votre équipe pour la devanture des trois commerçants au Relais Ouest, la pharmacie du Marché, le bar tabac journaux Le Petit Trot, magnifique.

Monsieur le Maire: Ecoutez merci. Évidemment c'était réclamé par les commerçants depuis très longtemps en particulier par la pharmacie chez Madame RACINE. Vous vous en doutez, nous n'avons pas les moyens de payer les travaux, on s'est arrangé avec les locataires car ce sont des bâtiments communaux et donc on a réussi à s'organiser avec eux pour rendre possible cette belle devanture. Il y a, par ailleurs en plus, l'arrivée du laboratoire d'analyses médicales et alors, dedans il n'y a pas encore de

billet mais vous avez un distributeur automatique de banque installé au Relais Ouest qui était attendu lui aussi depuis de nombreuses années. Évidemment nous aurons le plaisir de faire un événement en 2024 et, cerise sur le gâteau, je n'ai pas encore la réponse mais croyez-moi bien, si je vous dis que ça fait partie de mes combats du quotidien depuis maintenant trois ans et demi, de faire revenir l'arrêt de bus des lignes C et X au niveau de la place du Marché. Pour mémoire au moment où la Maison de santé a été ouverte, quasiment le même jour, la ligne de bus est redescendue rue du Petit Pont, occasionnant par ailleurs pour les habitants de la rue du Petit Pont des nuisances considérables puisque la rue étant en pente, le bus pour redémarrer est obligé de mettre des gros coups de gaz et comme vous avez deux bus qui passent à une grosse fréquence, les habitants de la rue du Petit Pont et de la rue Serpente en ont largement soupé. Au-delà de ca, nous sommes d'accord pour dire que d'avoir un bus aussi loin d'une maison de santé, d'un marché et des commerces et autres services qui sont à proximité, est incroyablement idiot et pour autant, je sais d'ailleurs que mon prédécesseur avait aussi commencé le combat en son temps, pour être tout à fait honnête avec vous. Mais nous avons en face de nous Ile-de-France Mobilité qui, du haut de son bureau à Saint-Ouen, a un peu de mal à comprendre la manière dont ça se passe à Épinay-sous-Sénart et si je vous dis que ca fait trois ans et demi que, si ce n'est pas tous les jours c'est au moins toutes les semaines, nous avons des échanges fournis avec eux et donc j'adorerais pouvoir, avec l'équipe municipale, avec la majorité et vous toutes et vous tous, ouvrir ces nouveaux commerces, les nouvelles devantures, une nouvelle dynamique, avec, je l'espère, je croise les doigts car le combat ne sera pas vain, je le sens, je l'espère encore une fois, ce n'est pas une annonce que je vous fais mais le retour de l'arrêt de bus sur la place du Marché. Donc merci pour vos remerciements et félicitations qu'évidemment, je distribue à toutes celles et tous ceux qui ont rendu tout cela possible.

I) Travaux, aménagement et cadre de vie

1- Approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Monsieur le Maire: Je vous propose, sans plus attendre, de rentrer dans l'ordre du jour, le secrétaire de séance ayant été nommé. Je dirai en guise d'introduction, avant de vous céder la parole, c'est un énorme Boeing 747 voire un Airbus A 380 que nous allons faire atterrir aujourd'hui comme dossier. C'est en 2016 que la municipalité précédente a ouvert le travail nécessaire obligatoire de la révision, de la modification, du plan local d'urbanisme d'Épinay-sous-Sénart. Un petit peu d'histoire mais c'est marqué dans le Power point. Le projet de PLU, l'arrêté a été retoqué par la préfecture et donc l'un des premiers rendez-vous que j'ai eu en tant que maire au mois de juillet, c'était par le préfet de l'époque (son nom va me revenir, un grand serviteur de l'État) qui m'a dit : « vous avez une mission prioritaire, c'est le PLU ». Donc on s'y est attelé avec évidemment Monsieur BENIDJER, avec Monsieur GAUVRY, avec l'ensemble des élus, avec les habitants et ce n'est pas sans émotion qu'aujourd'hui c'est la dernière étape et bien sûr, si le Conseil municipal en décide ainsi, de l'approbation du PLU et donc je demande à Monsieur CAILLARD de "Ville ouverte"... Je vais faire une suspension de séance parce qu'il ne vous aura pas échappé que monsieur CAILLARD n'est pas membre de la majorité ni de la minorité mais on lui a demandé de brièvement faire une présentation des éléments qui se sont passés entre l'arrêté du PLU - souvenez-vous, c'était au mois de mars de cette année - et aujourd'hui qui est donc le dernier jour, qui sera le dernier jour du reste de la vision que nous portons pour Épinay-sous-Sénart et que nous aurons tout loisir d'en débattre avec vous. Mais tout d'abord, je laisse la parole à Monsieur CAILLARD et je suspends la séance pour lui laisser la parole.

[Suspension de séance à 20h40 pour laisser la parole à Monsieur CAILLARD- reprise des débats à 20h55]

<u>Monsieur le Maire</u>: Merci Monsieur CAILLARD, y-a-t-il des prises de parole ou des demandes de précisions sur ce document ?

Monsieur BENIDJER: Merci Monsieur le Maire, chers collègues, cher public, bonsoir. Donc effectivement tout a été expliqué par le cabinet "Ville ouverte", je souhaiterais quand même souligner et revenir sur l'élément de contexte. On se retrouve après avoir un PLU qui a débuté par un diagnostic en 2017 avec un avis favorable en 2023. Donc c'est avec un peu d'émotion quand même que nous allons délibérer ce soir sur ce projet-là; juste rappeler qu'effectivement c'est un long processus notamment de concertation. Donc et à ce titre une seule remarque, celle du commissaire enquêteur qui félicite la municipalité sur le niveau de concertation qui a été engagé tout au long de la révision de ce PLU.

Monsieur le Maire : Bien merci Monsieur BENIDJER. À ce stade je vais être un petit peu solennel parce

que c'est un moment important évidemment, c'est un document qui reste évidemment éminemment technique mais c'est d'abord et avant tout un document politique. On l'a dit au mois de mars, ce document décline la manière dont nous pensons l'avenir urbanistique de la ville. C'est une des principales missions qui est confiée à l'équipe municipale. Je le répète, ce n'est pas pour rien que le préfet m'a accueilli gentiment dans son bureau pour me dire : « il faut bosser là-dessus ça devient très urgent ». Évidemment ça ne brille pas, évidemment c'est très technique parfois même un peu ésotérique. Pour autant, si on prend la peine de regarder ce qui a été fait, ça permet notamment sur le Vieil Épinay mais au-delà, de précipiter la ville dans ce qu'on appelle maintenant traditionnellement la transition écologique. Comment la ville répond à ce qui va se passer et qui se passe déjà dans les 5, 10, 15 prochaines années ? Comment la ville au-delà de la transition écologique répond à la question de la démographie ? À la question de l'attractivité ? À la question de la mobilité ? Comment on répond à ces questions ? Monsieur BENIDJER l'a dit et le commissaire enquêteur aussi, on s'est beaucoup appuyé sur les habitants. J'ai en tête notamment, une réunion d'échanges avec les assistantes maternelles parce qu'elles sont, par exemple, usagères de l'espace public dans leur métier avec des enfants en très bas âge et on ne vit pas la ville de la même manière avec des enfants entre 0 et 3 ans que lorsqu'on en a 40, 50, 70 ou 90. Pourquoi je dis 90 ? Parce qu'on a aussi travaillé avec les Séniors. Et je veux que tout le monde prenne conscience ce soir de l'importance du document qui va être voté. C'est un pilier politique, intellectuel et demain, opérationnel. Vous connaissez toutes et tous - je vais vous le décliner en deux ou trois temps - le site de Maisons-Alfort. Il y a de cela 40 ans, Maisons-Alfort décide d'acheter une parcelle sur la rue Henri Lot / rue de Quincy et faire un centre de loisirs qui sera fermé en 2016 ou 2018, j'ai un trou de mémoire. Évidemment il y a un espace très important où des promoteurs (je ne vais pas citer leur nom) ont décidé de vouloir investir là. Évidemment la mairie de Maisons-Alfort - et je ne peux pas leur en vouloir - se dit que là, il y a une manne financière. J'en parle parce que c'est public, j'en parle parce qu'à l'intérieur du document il y a une lettre de Madame le Maire de Maisons-Alfort, sinon je n'en parlerai pas donc c'est public. Eh bien on leur a expliqué qu'ils ne pouvaient pas vendre à un promoteur d'abord parce qu'on connaît toutes et tous ici à quoi ressemblent les jolies mais petites rues pas très larges de la rue Henri Lot et de la rue de Quincy, que s'il devait y avoir demain un projet de nature immobilière, ca viendrait considérablement congestionner le quartier. Surtout qu'en face il n'y a pas forcément de service public. À plusieurs reprises avec Monsieur BENIDJER, on s'est rendu à Maisons-Alfort pour échanger avec Madame le Maire et son premier adjoint qui, par ailleurs, est le président du Conseil départemental du 94, en disant : « vous ne construirez pas làhaut, parce qu'on s'est engagé auprès des habitants ; nous avons un mandat pour ça ». Et nous avons tenu notre mandat. Et quand le commissaire enquêteur a reçu la lettre de Madame le Maire de Maisons-Alfort avec qui on a de vrais échanges cordiaux, tout se passe bien et Madame le Maire dit : « écoutez, nous on ne s'en sert plus comme centre aéré, on ne veut plus en entendre parler, on veut le vendre ». Le commissaire enquêteur s'est déplacé, il a regardé et qu'est-ce qu'il y a de marqué en gros sur la porte ? Il y a marqué centre aéré ! Donc le commissaire enquêteur a dit : « c'est un centre aéré » et donc on a changé la destination du terrain précisément pour éviter que des promoteurs puissent installer 70, 90, 110 maisons ou appartements, ce qui était le projet. Il y avait un projet donc, celui-là est bloqué et ça on souhaitait

Ensuite souvenez-vous sur la question de l'attractivité. En approuvant ce PLU, vous permettez l'arrivée de la boulangerie Marie Blachère en lieu et place du Shunfa. Souvenez-vous notre PLU précédent nous autorisait à détruire le restaurant mais nous autorisait à reconstruire exactement la même chose. Sauf que Marie Blachère dit : « dans ces conditions, on ne peut pas venir ». Et donc on a rendu possible la sortie de terre de Marie Blachère. En votant, vous allez - si vous votez pour - autoriser cela. Je fais une petite parenthèse parce qu'il se trouve que le futur site de Marie Blachère est situé dans l'espace de protection du menhir qui se trouve à Brunoy et donc comme c'est un espace protégé eh bien l'architecte des Bâtiments de France aura à donner son avis sur l'architecture du futur site Marie Blachère. Nous ne sommes pas encore sortis des ronces mais comme aujourd'hui, d'un point de vue esthétique, on ne peut pas dire que ce soit une grande réussite, si on travaille bien avec l'architecte des Bâtiments de France, je pense qu'on pourra vite avancer et puis terminer sur l'EAP de la rue de Boussy où là encore, on a été avec Khellaf, avec Emmanuel, avec tout le monde, très transparents sur notre vision ; on a été d'une transparence totale, on a accueilli ici, on a fait des réunions publiques, on en a fait plusieurs, on a fait des ateliers, on a écrit ce morceau de papier avec les habitants par rapport à ce qu'ils nous ont dit, ce qu'ils nous ont fait comme retour. C'est assez rare dans une concertation de PLU d'arriver à ce niveau de confiance avec les habitants à qui - je m'en souviens encore, la salle était pleine (je ne vais pas vous le refaire ici, ne vous en faites pas) - il a fallu démontrer le pourquoi du comment, on arrivait à la rue de Boussy avec un programme, parce que précisément, là-haut à Maisons-Alfort on faisait tout pour le bloquer. Donc comme la « Zone d'activités », souvenez-vous, était vraisemblablement partie pour être rasée pour en faire un écoquartier, on verrouille la « Zone d'activités », on verrouille Maisons-Alfort mais à un moment donné, ça

a été dit tout à l'heure, la Région, dans le cadre du schéma directeur régional d'Ile-de-France, oblige les villes à augmenter leur nombre d'habitants. Donc il a fallu qu'on négocie avec la Direction départementale des territoires et la Région pour leur expliquer notre démarche. Ça a été très long mais nous y sommes arrivés. Moralité : je m'arrêterai là avant de soumettre au vote. C'est en travaillant en confiance, en travaillant de manière totalement transparente que nous arrivons aujourd'hui et que nous arriverons encore demain, à faire des choses utiles au quotidien et responsables pour les enfants de nos enfants.

Le Conseil municipal approuve le PLU à l'unanimité par 31 voix.

2- Autorisation de la régularisation de la procédure de rétrocession de cheminement piétons de la copropriété Berry Touraine Dauphiné

<u>Monsieur le Maire</u>: Unanimité je vous remercie et je félicite toutes celles et tous ceux... Merci à vous et (à Monsieur CAILLARD) j'en profite pour vous remercier aussi parce que vous avez été un soutien précieux tout au long de ces étapes, patients et à l'écoute des élus que nous sommes.

Sans tarder, je passe à une autre délibération qui, elle aussi, fait partie de ces délibérations qui ont mis quelques années à avancer, c'est « l'autorisations de la régularisation de la procédure de rétrocession de cheminements piétons de la copropriété Berry-Touraine-Dauphiné ».

Monsieur BENIDJER: Merci monsieur le Maire. Pour resituer le contexte, il s'agit effectivement du sujet hautement délicat des rétrocessions qui sont très attendues par un certain nombre de copropriétés de la ville. En l'occurrence ce soir on va parler des rétrocessions des chemins piétons, sur la copropriété Berry-Touraine-Dauphiné. Donc en fait, ce qu'il faut savoir c'est qu'il y a eu un acte administratif du 23 décembre 1998, ce qui fait à peu près 25 ans aujourd'hui. C'est un acte qui est valable mais malheureusement, c'est un acte qui n'est pas opposable, dans la mesure où il n'a pas été publié au niveau des hypothègues. Donc toutes les copropriétés aujourd'hui qui font un raccourci disent que cet acte administratif fait de la commune, le propriétaire des voiries en l'occurrence qui sont à rétrocéder. Ce n'est pas tout à fait vrai. Donc à ce jour il reste 4 copropriétés pour lesquelles il y a un sujet de rétrocession : Le Pré aux Agneaux, les Petits Sanceaux, les Bleuets et Berry-Touraine-Dauphiné que nous allons traiter aujourd'hui. Chacune de ces copropriétés est dans une situation un peu différente à un stade d'avancement au niveau du travail à faire qui est totalement différent. Donc au précédent Conseil municipal, on avait déjà avancé sur une des copropriétés. Aujourd'hui on va traiter Berry-Touraine-Dauphiné pour lesquelles la transition va porter uniquement sur les chemins piétons. Il n'y a que ça à rétrocéder administrativement. Donc l'objectif de la délibération c'est, par cette délibération, de finaliser l'acte de rétrocession et autoriser à signer les actes notariés qui permettront de finaliser la rétrocession et d'inscrire aux Hypothèques les chemins piétons comme propriété de la commune.

Alors j'aimerais faire une petite remarque à ce stade-là, ça fait l'objet de l'avant-dernier paragraphe de la délibération, en fait on a souhaité rajouter une petite précision quant à la situation financière de la ville. Aujourd'hui beaucoup de copropriétés pressent la commune, justement du fait que l'acte de 98 est signé, pour effectuer leur rétrocession et attendent par la suite un entretien. Aujourd'hui la situation financière de la ville est celle que vous connaissez. Donc malheureusement ça ne veut pas dire qu'une fois rétrocédés, la ville va s'engager dans tous les travaux qui n'ont pas été faits depuis que les copropriétaires attendent ces rétrocessions. Bien évidemment on va pallier les urgences, bien évidemment on va traiter tout ce qui va être dangereux, pour autant, ne vous attendez pas à ce que demain, toutes les copropriétés qui seront cédées soient totalement refaites à neuf. D'autant plus que certaines de ces copropriétés ont attendu avec impatience à chaque mandature les rétrocessions et n'ont donc pas toujours fait l'entretien de fonds qu'il fallait faire et n'ont fait que l'entretien d'urgence. On va se retrouver dans une situation un peu difficile, on va travailler ça au travers d'un PPI pour faire les choses de manière très progressive mais en tout cas, voilà les choses avancent, les prochaines étapes seront les autres copropriétés. Si vous avez des questions.

<u>Monsieur le Maire</u> : Merci Monsieur BENIDJER pour votre présentation.

Monsieur CHABANE: Monsieur BENIDJER, merci d'avoir bien précisé sur les engagements de travaux. Éventuellement, est-ce qu'il y a une étude faite s'il y a d'importants travaux à refaire? Parce que comme vous l'avez dit, il va y avoir d'autres rétrocessions, ce qui est un bien parce que, ayant été président de copropriété comme l'est Monsieur LE TEXIER, ce sont des frais pour une copropriété auprès des copropriétaires quand il y a des travaux à faire sur le chemin. Je ne vois pas où je ne me souviens pas, c'est celui qui mène vers le stade Alain Mimoun par-là? C'est ça d'accord. Voilà donc c'est important de le dire. Oui je n'avais pas bien regardé, je suis un mauvais écolier et donc merci de l'avoir souligné parce que c'est important pour les Spinoliens de voir une rétrocession qui pourrait engager éventuellement de forts

travaux, nous n'avons pas besoin de ça.

Monsieur le Maire: Alors effectivement vous avez raison Monsieur CHABANE et merci pour votre précision. Ce que disait Monsieur BENIDJER, c'est-à-dire qu'on s'est vraiment engagé d'un point de vue juridique, à faire atterrir ce sujet comme tant d'autres mais en étant très clair, c'est écrit noir sur blanc, et la voirie et le sous-sol. Alors c'est moins le cas pour cette copropriété que d'autres que je ne citerai pas ici parce que ce n'est pas le sujet mais il y a d'autres copropriétés où il y a un sujet « sous-sol ». Alors évidemment au-dessus du sol il y a des routes dans un mauvais état mais on ne sait pas trop ce qu'il y a en dessous. Donc inévitablement, au-dessus on sait ce qu'il y a, par contre on est clair aussi, ce n'est pas demain qu'il y aura les travaux même si on lance une PPI et qu'on trouvera les moyens pour y répondre, on lancera vraisemblablement un plan voirie sur la rétrocession, un plan 2024-2030 parce qu'il faudra tout ce temps-là pour le mettre en place. J'espère qu'on y arrivera plus tôt mais par nécessité, au regard de la situation économique, on n'aura pas d'autre choix que de le phaser. Mais vous avez raison c'est sur le sous-sol que des questions vont se poser donc ce sera des réserves à poser très clairement puisqu'il ne s'agit pas de se retrouver, même dans 10 ans ou dans 5 ans, avec des fuites incroyablement compliquées à gérer avec des travaux de génie civil hors de prix. Donc on fera des réserves là où il faudra en faire et c'est de responsabilité. C'est de responsabilité qu'il faut rétrocéder et finir les rétrocessions mais c'est aussi de responsabilité de mettre des réserves. Ça me paraît parfaitement naturel et le conseil municipal ne comprendrait pas et les habitants de l'ensemble de la ville ne comprendraient pas que les réserves ne soient pas mises. Donc lors du dernier Conseil municipal c'était les Bleuets qui avaient été rétrocédés et lors de ce Conseil municipal c'est Berry-Touraine-Dauphiné.

Monsieur LEKIBY: Je vous remercie Monsieur le Maire, bonsoir mesdames et messieurs, bonsoir chers collègues. Juste préciser une chose me semble-t-il serait nécessaire à ce stade puisqu'on peut se poser la question : si nous avons des réserves sur l'état des domaines rétrocédés, pourquoi procédons-nous à la rétrocession ? Donc pour répondre à cette question, il faut inscrire les choses dans un contexte et se dire que certaines rétrocessions que nous allons, si j'ose dire, régulariser, font partie d'une histoire. Il y a certaines copropriétés qui avaient engagé un travail de plusieurs années - je pense en particulier à une copropriété mais il y en a d'autres également - c'est-à-dire que le travail a été engagé avec nos prédécesseurs, les mairies, les exécutifs d'antan ont parfois accepté le principe, il y a eu des délibérations dans des conseils municipaux pour accepter la rétrocession. Et ces opérations de rétrocession, année après année n'ont pas été inscrites aux hypothèques comme le disait mon collègue Khellaf BENIDJER tout à l'heure. Donc c'est resté en suspens. Nous sommes là dans une situation qui engage aussi la parole de la commune donc dans une forme de continuité de l'État ou continuité de la collectivité ; il était nécessaire aussi pour inscrire la confiance. On en a parlé guand on a parlé du PLU, d'aller jusqu'au terme des procédures qui avaient été engagées. Donc en tant que majorité, nous emmenons ces procédures-là à leur terme avec les réserves qui sont posées pour que, dans un cadre transparent et confiant, chacun sache ce sur quoi nous nous engageons et ce que nous pouvons faire à la date d'aujourd'hui. Je pense que c'était nécessaire de le préciser merci.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur LEKIBY. Y-a-t-il d'autres questions ? D'autres prises de parole ?

Le Conseil municipal autorise la régularisation de la procédure de rétrocession à l'unanimité par 29 voix.

3- Approbation du nouveau dispositif de réservation de logements sociaux avec les 3 bailleurs (CDC Habitat Social, ICF la Sablière et Vilogia)

Monsieur le Maire : Unanimité et je vous remercie.

Sujet suivant, mesdames messieurs préparez vos oreilles et votre cerveau puisqu'il s'agit d'une « création étatique du passage de la gestion des logement et logements sociaux, du passage de stocks au passage en flux » et courageusement, il faut le dire, je passe la parole à Monsieur ANASSE qui va s'atteler à cette lourde tâche de nous décrypter les arcanes technocratiques de cette délibération du flux et du stock.

Monsieur ANASSE: Merci Monsieur le Maire, bonjour mesdames et messieurs, chers collègues. Donc je vais essayer, comme a dit Monsieur le Maire, d'expliquer avec mes mots, ladite convention qu'on doit signer ce soir. Donc jusqu'à aujourd'hui, nous étions sur un mode de gestion des logements en stock pour la réservation de logements locatifs sociaux. C'est-à-dire que cette gestion portait sur des logements identifiés dans des programmes rattachés aux différents réservataires dont la ville, la préfecture, "Action Logement" et Le 1% patronal. Lorsqu'un logement était libéré, le bailleur s'adressait à l'un de ses

réservataires pour solliciter la désignation de candidats. L'offre disponible pour un réservataire était dépendante des programmes de construction et des logements vacants qui y sont rattachés. Ça constituait des freins à la mobilité résidentielle et à la mixité sociale puisque le parc de logements du bailleur était réduit à la ville uniquement. Le passage de la gestion en stock à la gestion en flux, objet de cette délibération, a été généralisé par la loi ELAN et par le décret numéro 2020-145 du 20 février 2020 qui impose - écoutez bien - à chaque bailleur de signer avec chaque réservataire d'ici le 31 décembre 2023, une convention de réservation. Donc la gestion en flux permet aux bailleurs, et c'est là le premier enjeu d'abord, de proposer un logement adapté à la demande et c'est possible parce que ca sera élargi à l'ensemble du patrimoine de logements locatifs du bailleur à l'échelle du département. Les logements ne seront plus identifiés par réservataire, c'est le bailleur qui va définir vers quel réservataire il oriente tel ou tel logement sur son parc au niveau du département selon les besoins précis du demandeur. Donc la gestion en flux vise à rendre plus efficace la mise en relation entre l'offre et la demande de logement social, qui permet de favoriser la mobilité résidentielle des habitants. Elle permet aussi c'est le second enjeu de la loi ELAN de contribuer à l'atteinte des objectifs de mixité sociale à travers le relogement des publics prioritaires. Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le nouveau dispositif de réservation de logements locatifs sociaux conformément aux nouvelles dispositions réglementaires notifiées sur les documents à votre disposition et dont je viens de vous faire lecture et je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer les dites conventions ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Monsieur le Maire: Bravo Monsieur ANASSE pour cette explication de haut vol. Alors je vous propose de faire une suspension de séance pour faire une interro écrite !! [Rires]. En vrai je ne rigole pas parce que c'est quand même le quotidien d'habitantes et d'habitants par millions qui sont concernés demain. Évidemment, on parlait tout à l'heure du PLU qui était ésotérique mais alors là on atteint des niveaux de complexité pharaonique et astronomique. Le truc c'est que je ne vais pas pouvoir signer de convention. En vrai, ce que l'on va voter c'est l'autorisation, lorsqu'elle sera prête, de pouvoir signer et de ne pas attendre le futur passage en Conseil municipal des trois conventions ICF, CDC et VILOGIA. Donc l'idée c'est. comme l'a dit Monsieur ANASSE de manière très claire, de favoriser la mixité sociale et à cela il faut ajouter (sinon ce n'est pas drôle) une autre donnée qui est celle de la priorisation des fovers les plus pauvres. Vous savez qu'à Épinay-sous-Sénart, depuis maintenant quelques décennies, nous avons eu à accueillir les populations les plus fragiles financièrement. L'idée quand on parle de mixité sociale c'est que les villes notamment les villes de l'Agglomération prennent leur part et quand je dis les villes de l'Agglomération, je dis bien toutes les villes de l'Agglomération et je n'en citerai aucune ce soir parce qu'on est en plein échange avec ces villes-là pour qu'atterrisse un accord entre nous, pour que les villes qui ont le moins de logements sociaux - ça se divise en quartiles, en 4 parts - que le quartile, comme on dit, le plus pauvre ne soit pas à destination tout de suite d'Épinay, de Vigneux ou de Draveil mais soit dans les communes où, on va dire, il y a moins de personnes en grande précarité, permettant ainsi une vraie mixité sociale. Donc c'est un document qui est un peu complexe et si vous avez des questions à poser on sera évidemment disposés à vous y répondre mais c'est un outil encore une fois pour l'Épinay de demain de permettre qu'il y ait une vraie mixité sociale. Et à l'échelle plus large du territoire du Val d'Yerres Val de Seine et plus largement encore du département de l'Essonne. C'est-à-dire que depuis des années et des années, Épinay a fait le travail, a assumé. Maintenant il est temps que d'autres villes viennent prendre toute leur part.

Monsieur CHABANE: Merci pour la présentation. Monsieur le Maire je suis assez satisfait d'avoir entendu votre discours sur le nombre de personnes n'ayant pas trop les moyens de venir à Épinay. Ça a toujours été dans notre politique, bien sûr, d'essayer de loger les gens moyennement aisés ou même pas du tout. Et je pense que c'est votre politique aussi bien sûr. Mais ce que vous venez de dire : que l'on puisse partager avec les autres communes qui s'enrichissent toutes justement sur notre dos en nous donnant tous les "cas sociaux" et eux, avoir la belle part du gâteau sur le plan richesse. Je voulais vous poser une question déjà, le contingent, votre contingent mairie est de combien de pourcentage en ce moment ? 20% d'accord je n'étais pas sûr parce qu'avant ça a été de l'ordre de 40 % ça a bien diminué depuis longtemps

Monsieur le Maire : Pardon, le nombre de logements sociaux ? Nous sommes à 43%, pardonnez-moi.

<u>Monsieur CHABANE</u>: Je suis satisfais de pouvoir continuer à héberger bien sûr, les personnes qui le souhaitent mais il faudrait aussi que les communes, comme vous l'avez dit, partagent.

Monsieur le Maire : Mais évidemment il y a des communes carencées loi SRU. Je ne porterai pas de

jugement à ce stade parce que, comme je vous le disais, on est en négociation et que ca se passe plutôt bien et qu'il y a eu, dans cette agglomération, des maires qui ne jouaient absolument pas le jeu. Je ne vais nommer personne en particulier mais enfin ce n'est pas parce qu'il était député de la 8ème circonscription et qu'il l'est encore que je le nommerai. Donc ce que je veux dire par là, c'est que les choses ont un peu changé et qu'il y a une autre dynamique, à l'échelle de l'Agglomération, de concertation et d'échanges et ca se passe plutôt bien. Donc on ne désespère pas d'atterrir évidemment à des changements aussi pour ces communes-là mais qu'on soit bien clair, ce genre de décision, on n'en verra les effets - c'est un peu comme le PLU - que dans 10 ans. Mais dans 10 ans celles et ceux qui nous succéderont ou celles et ceux qui seront encore présents pourront se rappeler de cette séance du Conseil municipal et diront : « c'est à ce moment-là qu'on a pris cette décision de modifier les règles du jeu ». Des règles du jeu qui s'imposent à Épinay depuis près de 40 ans. C'est ce soir que ça se passe et on est d'accord que demain matin et dans les 3 ou 4, 5 prochaines années, le changement ne se verra pas mais il se verra sur le long cours à la faveur des relogements, à la faveur de la diversification de l'offre, à la faveur d'attributions et c'est ça qui permettra à Épinay. Je le disais tout à l'heure pour le PLU, dans les 10 ou 15 ans et à l'échelle du territoire encore une fois, de travailler sur cette question de peuplement qui est une des guestions essentielles et déterminantes pour l'avenir de la ville.

<u>Monsieur SLIMANI</u>: Juste pour rebondir Monsieur CHABANE, la loi ELAN ce n'est pas que des logements sociaux, c'est aussi orienté sur l'inclusion donc des logements qui sont plus adaptés pour les handicapés par exemple.

Monsieur le Maire: Le fond de la loi et c'est vrai que j'aurais dû commencer par-là, c'est de permettre notamment à des personnes qui sont prioritaires et qui aujourd'hui, n'ont pas les logements auxquels ils ont droit. Mais comme le système est en stock, ils n'arrivent pas à avoir l'opportunité et normalement - je reviens au sujet initial, j'ai fait une petite déviation sur le sujet - c'est de permettre à des publics prioritaires d'avoir les logements dont ils ont besoin. On parle de personnes âgées, on parle de personnes en situation de handicap, on parle de suroccupation. Vous avez aujourd'hui des T3 où vous avez 4, 5, 6 personnes et aujourd'hui, vous n'avez pas de logement en face pour y répondre. Donc dans la question de mixité sociale, il n'y a pas que la question financière ; il y a aussi la question de la mobilité interne dans le parc du territoire et ça c'est une vraie avancée. Mais alors avant d'arriver vraiment à faire tout ça, il va y avoir encore quelques petites réunions. Est-ce que je peux soumettre aux voix il n'y a pas d'autres questions ?

Le Conseil municipal approuve le nouveau dispositif à l'unanimité par 29 voix.

II) Finances.

1 - Décision modificative n°2 au budget 2023

<u>Monsieur le Maire</u> : Unanimité je vous remercie et je cède la parole à Monsieur LEKIBY pour deux DM, une DM2 et une DM3 et je lui cède la présidence.

Monsieur LEKIBY: Alors chers collègues, mesdames messieurs, le Maire a parlé de deux DM, vous connaissez désormais cet acronyme DM : « Décision Modificative ». Décision modificative donc qui concerne le budget. Il s'agit de décider d'affecter une certaine somme ou de l'enlever d'un endroit pour le mettre dans un autre. En l'occurrence nous avons deux décisions modificatives, la première décision modificative au budget 2023 concerne deux chapitres. D'abord je vous en explique les enjeux : nous avons voté un budget... Enfin nous avons eu à exécuter un budget que nous n'avons pas voté pour que ce soit précisé puisque c'est le budget du Préfet. Nous avons un budget qui a été arrêté à 10 996 136 € pour la partie masse salariale. Or nous avons eu, sur ce budget-là à supporter des surplus qui sont dus. notamment encore à la hausse du point d'indice, puisqu'il y a eu des décisions gouvernementales (c'était au mois de juillet) sur la masse salariale. Et puis nous avons eu également (on en reparlera) une évolution qui n'a pas été maîtrisée des heures supplémentaires, en partie aussi lors des émeutes et tout ça. Donc ça nous emmène à une hausse de la masse salariale et il faut bien payer les salaires et les charges. Donc nous avons besoin pour compléter l'ensemble des dépenses du chapitre 012 : « dépenses de personnels », d'une somme de 123 120 € et ces 123 120 € qui complètent donc le budget initial qui était de 10 996 136 €, nous avons prévu de les prendre sur un autre chapitre c'est le chapitre 014 qui est le chapitre « d'atténuation de produits ». Alors l'atténuation de produits de quoi s'agit-il ? C'est de l'argent que normalement nous collectons pour reverser à un autre organisme. En l'occurrence le chapitre 014, c'est de l'argent que nous devions au départ verser à la Communauté d'agglomération mais vous savez que la Communauté d'agglomération, normalement, payait entre autres le SIVOM. Or vous savez que nous avons

pris la compétence « propreté urbaine » donc on ne donne plus cet argent à la Communauté d'agglomération. Donc la dépense que nous versons au SIVOM est supportée par notre chapitre 011 « charges de gestion à caractère général ». Donc nous prenons de l'argent qui était mis sur un compte normalement pour donner à la Communauté d'agglomération. Cet argent, on le met dans le chapitre 012 pour compléter nos besoins sur la masse salariale. Voilà l'objet de cette délibération.

Monsieur CHABANE: Oui Monsieur le Maire, chers collègues, vous savez très bien que quand il s'agit du budget, on écoute tout et on s'abstient. Par contre là effectivement il y a une délibération qui va vers le personnel qui a fait des heures supplémentaires après tout ce que vient d'évoquer Monsieur LEKIBY donc le groupe "Droits devant" votera pour.

Monsieur le Maire : Parfait merci beaucoup. Du coup vous me permettez, vous ouvrez un champ et je profite du Conseil municipal pour m'exprimer à ce stade en lien avec ce qu'on appelle la « prime MACRON » pour les fonctionnaires de la fonction publique territoriale. Notre Président de la République dans sa grande générosité nous a autorisés à dépenser de l'argent sans que lui-même ne vienne le compenser. Et donc vous connaissez la situation financière de la ville. Il nous est donc impossible cette année, de verser la prime dite MACRON qui était versée à la fonction d'État et la fonction hospitalière, là pour le coup c'est l'État qui paye directement. À Épinay-sous-Sénart comme dans toutes les villes de l'Agglomération, cette prime ne sera pas versée aux agents. Je le regrette, vous connaissez la situation de la ville, il est impossible de faire autrement. Je regrette à double titre et j'aurai l'occasion d'écrire aux agents pour expliquer la démarche que moi aussi je peux dire qu'on peut dépenser l'argent du moment où ce n'est pas le mien. Il se trouve que c'est le cas aujourd'hui, tel que cela nous a été présenté et je voulais en informer le Conseil municipal en toute transparence.

Le Conseil municipal approuve la décision modificative à l'unanimité par 29 voix pour.

2 - Décision modificative n°3 au budget 2023

Monsieur le Maire : Unanimité et je vous remercie. Le suivant Monsieur LEKIBY.

Monsieur LEKIBY: Je garde donc la parole pour la décision modificative numéro 3. C'est une petite correction, il s'agit de corriger une ligne qui s'est introduite, qui est apparue, si j'ose dire, sur le compte 77 qui est un compte de produits donc c'est un compte de recettes. Il se trouve que comme on arrive sur la fin de l'année, on vérifie un peu comment tout ça est saisi. Alors d'où ça vient ? Erreur de saisie ou mauvais calcul ? En tout cas sur le compte de recettes nous avons une dépense de 198,14 €. Donc on a -198 € là où normalement il y a des recettes, 30 millions environ. Bizarre, donc évidemment il faut le corriger, pour le corriger en comptabilité, il ne suffit pas de supprimer la ligne, il faut inscrire une recette. Puisque vous avez une charge, il faut inscrire une recette et on vous demande d'inscrire donc une recette de 198,14 € pour corriger cette cagade, comme on dit du côté de Marseille, 198 €.

<u>Monsieur le Maire</u> : Y-a-t-il des demandes de précisions, des demandes de prise de parole ? Le Conseil municipal approuve la décision modificative à l'unanimité par 29 voix pour.

3- Autorisation d'engagement et de liquidation des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2024.

<u>Monsieur le Maire</u> : Unanimité je vous remercie et je recède sans attendre la parole à Monsieur LEKIBY pour le point suivant.

Monsieur LEKIBY: Donc cette fois ci c'est une délibération courante que nous avons l'habitude d'adopter et souvent, soit en fin d'exercice ou en début d'exercice. Il s'agit d'une autorisation d'engagement et de liquidation des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif. Le principe de cette délibération, d'abord que je l'explique: pour l'année 2024, le vote du budget peut intervenir, d'après la loi, jusqu'à la fin du premier trimestre. Donc on autorise le maire en attendant le vote du nouveau budget, à faire des dépenses pour la commune tout simplement. À faire des dépenses et encaisser de l'argent aussi parce que les encaissements doivent être autorisés, même lorsqu'on vote les impôts et tout ça. Enfin c'est ce qui se passe au niveau de l'État. On ne peut pas demander de l'argent aux gens si le nouveau budget de l'État n'a pas été adopté. C'est un principe constitutionnel donc à la fois pour aller prendre de l'argent aux Français et pour dépenser de l'argent, il faut que l'organe représentatif délibère et autorise le maire en l'occurrence à agir. Donc nous proposons chaque année cette délibération qui consiste à autoriser le maire

à engager un certain nombre de dépenses avant le vote du budget. Par la loi le maire peut dépenser un quart du budget de l'année précédente puisque le principe c'est de voter le budget jusqu'au plus tard la fin du premier trimestre. Donc un quart de l'année tout simplement et ici c'est donc une délibération qui autorise le maire à engager, en tous cas la commune, à hauteur d'un quart du budget de l'année 2023. Délibération tout à fait réglementaire je vous remercie.

<u>Monsieur le Maire</u>: Réglementaire et qui permet de nous rappeler que nous avons, dans les investissements en 2023, 4,8 millions d'euros. Juste pour remettre dans le contexte. 4,8 millions d'euros c'est un peu moins d'un trimestre de la précédente mandature.

Le Conseil municipal approuve la décision modificative à l'unanimité par 29 voix pour.

4- Signature du marché assurances dommages aux biens et risques annexes

Monsieur le Maire : Unanimité, je vous remercie.

Sujet suivant qui concerne les assurances. Vous le savez, la ville s'est ralliée à un groupement de commande avec le CIG pour la période qui courra du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2027. Nous avions deux formules sur lesquelles il fallait choisir. Je vous propose d'en choisir une. C'est la première à hauteur de presque 100 000 €, 99 619, 55 € pour être précis avec une franchise de 10 000 €. Je fais une petite parenthèse à ce stade si vous le permettez pour vous dire qu'évidemment, la question des assurances est aujourd'hui une question centrale pour les collectivités territoriales, notamment suite aux émeutes urbaines que la France a connu au mois de juin et juillet 2023. Beaucoup de collectivités aujourd'hui se retrouvent comme étant leur propre assureur sur leurs propres bâtiments au regard des franchises délirantes qui sont aujourd'hui demandées par les assurances. Donc le sujet des assurances aujourd'hui c'est un sujet dont toutes les collectivités se préoccupent et n'ont pas forcément toutes les réponses et nous sommes dans le cas de toutes nos collègues et donc on se pose beaucoup de questions sur la manière dont nous allons pouvoir assurer nos biens. Donc je reviens sur la délibération et je vous propose d'adopter la formule numéro 1. Y-a-t-il des questions ?

Le Conseil municipal approuve la décision modificative à l'unanimité par 29 voix pour.

<u>5- Communication du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des Comptes lle-de-France relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la commune – Cahier n°2 : Ressources humaines et Commande publique.</u>

Monsieur le Maire : Unanimité je vous en remercie.

Sujet à l'ordre du jour suivant qui est un sujet lourd et conséquent donc on va demander évidemment comme d'habitude, toute votre attention puisqu'il s'agit du communiqué du rapport d'observation définitif de la Chambre régionale des comptes, numéro 2. Souvenez-vous c'était au mois de septembre que nous vous avions présenté le cahier numéro 1 qui était le point sur l'état des finances communales et la manière dont l'argent a été dépensé entre 2017 et 2022 qui avait montré évidemment, vous vous en souvenez, à quel point les deniers publics avaient été dépensés lors de cette période et notamment sur la période 2017-2020. Nous avons demandé à l'occasion de ce contrôle d'être audités par la CRC sur le volet des ressources humaines et sur le volet de la commande publique. Je n'en dirai pas plus à ce stade, je vais laisser la parole à Monsieur LEKIBY qui va vous présenter un petit *Power point* pour vous préciser ce qu'a découvert la CRC alors, qui n'a pas découvert autre chose que nous ne savions déjà mais en tout cas, qui le met en perspective. En attendant que la technique se règle, vous allez voir comme on l'a toujours fait et comme nous continuons à le faire, nous travaillons en transparence, en assumant les choses et en assumant les choses autant le passif comme l'actif mais aussi les prospectives.

Monsieur LEKIBY: Donc comme Monsieur le Maire le disait, c'est le 2ème cahier des observations de la Chambre régionale des comptes de la région lle-de-France. Ce 2ème cahier porte principalement sur les ressources humaines et sur la commande publique en sachant que le premier cahier c'est celui que nous avons déjà eu qui portait sur la gestion sur la période 2017-2019. Cette fois-ci, ils ont regardé comment nous travaillions dans la commune entre 2017 et 2022 sur les deux volets ressources humaines et commande publique. Alors j'aimerai rappeler que la Chambre régionale des comptes intervient, en particulier depuis le mois d'avril 2022 puisque c'est à cette période-là que nous avons adopté un compte administratif en déficit. Le déficit du compte administratif était de 3 millions. Pour bien remettre les choses dans le contexte, nous sommes arrivés en 2021 avec un déficit des années précédentes de 5 millions. Et comme dans l'année 2021, nous avions dégagé un excédent de 2 millions, le déficit constaté en avril 2023 était de 3 millions soit plus de 10 % des ressources réelles de fonctionnement. Donc avril 2022 le déficit,

juillet le premier cahier d'audit de la Chambre régionale des comptes puis avril 2023, le vote de notre budget corrigé par le préfet au mois de juillet comme vous le savez. Donc *grosso modo* depuis avril 2022 nous travaillons avec la Chambre régionale des comptes qui regarde ce que nous faisons et regarde ce que nous avons fait par le passé. C'était pour poser le contexte. Le cahier qu'ils nous ont communiqué se présente en deux parties.

Première partie les ressources humaines. Quelques éléments que nous avons extraits de ce cahier d'observations : la Cour a travaillé donc sur trois sources de données et les données qui lui ont été communiquées sur les ressources humaines n'étaient pas suffisamment fiables, parce que nous avons des données qui ont parfois été contradictoires à l'instant T, entre les données qui figuraient au ROB (Rapport d'Orientation Budgétaire), au compte administratif et les données que la ville a communiqué à la demande de la Chambre régionale des comptes. C'est une première remarque sur la manière de travailler, si j'ose dire, sur les données qui sont collectées et mises à disposition, nous pourrons en discuter. Nous constatons toutefois lorsqu'on observe les données qui concernent les chiffres de 2017 à 2022, une baisse des effectifs qui contredit quelque part l'explosion des recrutements dont certains ont pu parler.

Malheureusement sur cette période-là, on constate aussi qu'autant les effectifs baissent mais les charges de personnel augmentent considérablement sur 2021, sur 2022 et je rappelle donc que la Chambre régionale des comptes nous a demandé de baisser les charges de personnel et on constate qu'on n'y arrive pas. En tout cas on n'a pas réussi à baisser ces charges c'est un travail que nous devons continuer de faire. Et les dépenses de personnel, juste pour que vous en ayez une idée, la Chambre souligne que nous dépensons 869 € par habitant là où les communes de la même strate que la nôtre dépensent 672 €. Donc nos dépenses de personnel sont vraiment beaucoup plus élevées que les communes de même strate, de même niveau. Ça fait partie des éléments qui confirment selon la Chambre régionale des comptes qu'il faudrait que l'on puisse corriger. Alors juste sur ce point, il faudrait que nous tous, chers collègues, ayons bien en tête lorsqu'on dit qu'une ville dépense plus qu'une autre c'est aussi parfois la réalité de la commune. Parce que pour peu que vous ayez des enfants qui ont besoin d'accompagnement à l'école, vous aurez forcément plus d'animateurs qu'une autre commune et ça, ce sont parfois des choix également politiques qu'il faut assumer. Néanmoins la Chambre régionale des comptes regarde juste les chiffres et nous ressort ça. Après, à nous de voir ce que nous devons en tirer comme conclusion. Nous avons eu un désaccord avec la CRC sur la revalorisation du point d'indice. Le point d'indice donc les hausses qu'il y a eu en 2022, notamment sur le salaire des agents de la fonction publique. D'après la Chambre régionale des comptes, ces hausses devraient représenter 100 000 €, d'après nos calculs c'est 250 000 €. Nous ne sommes pas d'accord sur le calcul, c'est comme ça. En tout cas ils le disent dans le rapport et nous devions à l'honnêteté de vous le souligner également. Sur la période étudiée le taux d'absentéisme baisse. Donc de 2017 à 2022, il y a une tendance à la baisse du niveau d'absentéisme.

On en parlait tout à l'heure dans la décision modificative, les heures supplémentaires ont baissé progressivement en volume mais repartent à la hausse sur l'année 2022. Voici le volume en heures : 18 000 ici en bleu. C'est la police municipale qui fait le plus d'heures supplémentaires. Ça peut se comprendre aussi, les effectifs et leur travail, ensuite l'enfance en tout cas ici, les gardiens, 18 000, 8 800 et 6 500 pour les gardiens. Ensuite ce sont les services techniques, la logistique et ainsi de suite. Et tout ceci ce sont les chiffres cumulés de 2017 à 2022. La chambre régionale nous demande évidemment de faire un travail sur ces heures supplémentaires, arriver à les contenir ; ça fait partie du travail qui est amorcé par la direction générale ; on y reviendra. Le coût des heures supplémentaires a été très important sur certaines années, en 2019 en particulier puis une baisse relative puis c'est reparti en 2022. Vous avez pourtant constaté dans les diapositives précédentes qu'il y avait moins d'heures supplémentaires mais un coût parfois élevé mais si vous faites plus d'heures à 10 € et moins d'heures à 12 €, le coût au global n'est pas le même. Parce que quand on augmente le point d'indice, on augmente aussi le point d'indice pour les heures supplémentaires. Donc on peut faire en volume, moins d'heures supplémentaires mais qui coûtent plus cher, c'est comme ca.

Nous avions eu une remarque sur les emplois du cabinet puisque jusqu'à présent au cabinet du maire il y avait deux personnes. C'était comme ça depuis 2018 mais en réalité depuis 2018 on n'aurait pas dû avoir deux personnes au cabinet du maire donc désormais la Chambre régionale des comptes nous demande de corriger, ce qui a été fait. La Chambre régionale des comptes fait une remarque également sur les véhicules de direction, les véhicules de fonction, les véhicules de service, comment réorganiser tout cela ? Qui a le droit à un véhicule ? Qui n'a pas droit à un véhicule ? Nous avions entamé un travail au niveau de la commune sur les véhicules, notamment en mettant en place ce que nous appelons l'auto partage. L'auto partage c'est un système qui va permettre, parce que ce travail a été amorcé déjà depuis un an, en tout cas de ne plus affecter de véhicules individuellement ou à un service mais plutôt, mettre en place un système qui permet à ceux qui en ont besoin, de réserver un véhicule, ainsi de suite. Donc créer un pool de véhicules. D'ailleurs le véhicule du maire sera dans le pool également. Et comme ça, ceux qui ont

besoin d'un véhicule pourront l'emprunter. Il y aura évidemment des règles et un système qui sera mis en place. Mais quand je dis qu'il sera mis en place, le travail a déjà été amorcé depuis au moins un an et il faudrait qu'on atterrisse maintenant.

Voilà ce que nous avons identifié. Alors le rapport est beaucoup plus important évidemment mais on ne pouvait pas vous en faire la lecture dans le détail. Voici les points qu'on a pu relever sur la partie ressources humaines.

Sur la commande publique, plusieurs éléments sont soulignés par les magistrats de la Chambre. Mise en place d'un règlement début 2022 pour fixer un cadre suite aux découvertes des habitudes prises. Donc nous avons désormais un règlement interne des achats ce qui n'était pas le cas. On l'a mis en place et la Chambre régionale le souligne puisque jusqu'à présent évidemment il n'y en avait pas néanmoins, elle estime que ce règlement n'est pas assez précis et il est parfois trop contraignant. Donc on nous demande de le retravailler à nouveau. C'est quelque chose qui n'existait pas, qui a été mis en place mais qui est perfectible et la Chambre régionale demande d'y travailler. La chambre souligne que certaines négociations ont hélas été conduites de façon irrégulière parce qu'il y a eu des maladresses dans la rédaction des actes. Elle pointe en particulier le marché des transports. C'est le marché pour transporter les enfants par exemple lors des sorties et le marché de la restauration scolaire, sous la majorité actuelle, qui aurait pu être rédigé autrement. Mais bon pour la restauration scolaire, vous savez vous n'avez pas beaucoup d'acteurs et parfois vous lancez les marchés, ce sont les mêmes qui candidatent, on a du mal vraiment, à faire jouer la concurrence. Toutefois la Chambre nous dit qu'on peut mieux faire sur cet aspectlà. Une autre remarque : la Chambre souligne qu'il y a eu une absence de transparence dans l'analyse des offres lorsqu'on lance des appels d'offres. Je rappelle une fois de plus que leurs observations concernent la période 2017 à 2022. Donc dans le marché du CSC qui, par ailleurs, est plus cher que prévu de +33% c'est souligné, il manguait de transparence tout simplement dans l'analyse des offres, entendez par là qu'on ne comprend pas toujours pourquoi c'est untel qui est pris. La Chambre est revenue sur ces commandes qui concernent en particulier le mobilier qui nous permet de poser notre auguste séant lors des assemblées. 286 306 € pour la même société, seuls deux bons de commande retrouvés, je rappelle que nous avions une commande qui était plus élevée et on a dû refuser certaines chaises qui étaient livrées déjà, on a dû les renvoyer. Donc le montant aurait pu être plus important. Ces achats, disent les magistrats de la Chambre régionale des comptes, sont révélateurs d'une mauvaise gestion des deniers publics. Ca ce n'est pas LEKIBY qui le dit.

« Clause de révision des prix peu sécurisante ». Sur certains marchés, il y a des clauses de révision des prix, des clauses que les entreprises ne se privent pas de faire jouer, en particulier dans l'épisode inflationniste que nous avons connu. Si les clauses prévoient de corriger les tarifs, les entreprises les ont appliquées, nous avons parfois manqué de vigilance, c'est ce qui nous est dit ici notamment pour 4 marchés : restauration scolaire, CSC, éclairages publics, travaux d'entretien courant. Et à côté de ces clauses peut sécurisantes pour la collectivité, la Chambre constate qu'il y a des attributions de marchés contestables. En 2021, il y a un marché d'électricité/plomberie qui a été attribué à une entreprise dont la Chambre constate qu'elle n'avait pas vraiment les moyens d'exécuter ce travail. Alors évidemment le marché avec cette entreprise a été arrêté avant même l'intervention de la Chambre, puisque nous l'avons dénoncé, je crois fin 2021, début 2022 déjà.

Concernant le marché du CSC, il était sous-évalué dans son écriture ; c'est ce que disent les magistrats et, sa réalisation peu claire a obligé la majorité actuelle à régler des litiges, c'est-à-dire sur ce marché-là, on avait parfois engagé des fonds auprès d'entreprises qui n'étaient pas encore intervenues mais la rédaction du marché ne nous permettait même-pas d'interrompre les choses donc on était obligé de continuer avec ces entreprises. C'est une rédaction qui nous posait problème en sachant que, lorsque nous sommes arrivés en mai et juin 2020, vous vous en souvenez, les entreprises n'étaient plus payées. Donc non seulement les marchés n'étaient pas corrects, les entreprises n'étaient plus payées ; tout cela parfois a pris du retard, nous avons dû subir sur UTB (une entreprise), des intérêts moratoires à hauteur de 30 000 €. Et il y a comme ça dans ce rapport des situations qui sont égrenées et qui concernent le déroulement de nos marchés, notamment une augmentation exagérée sur certains marchés que je vous laisse découvrir ici. Le PSP lots 1, 7, 8 et 10 avec des hausses jusqu'à 104%, la maison de santé +48%. Alors je rappelle également qu'il n'y avait pas - c'est écrit dans le rapport - de direction « marchés publics » dans la commune jusqu'à présent. Donc la direction des marchés de la commune a été créée en 2021.

Nous avons conclu un marché d'éclairage public avec la société CITEOS sur 12 ans, pour un montant de 1,4 million environs. Donc ce marché a été conclu par nous, la Commune, mais avant 2020. Ce marché a été conclu sans appel d'offres; c'est ce que disent les magistrats. Un contrat sur 12 ans qui a été conclus sans appel d'offres. 75% de ce marché ce sont les dépenses pour le remplacement de luminaires, 11% pour la gestion de l'évolution du patrimoine et, les magistrats disent qu'ils n'ont pas pu constater un retour probant sur le montant de la facture ou sur les dépenses de la ville, alors que c'était censé apporter à la

ville des économies dans le fonctionnement. Alors ils font des recommandations comme c'est d'usage ; ce qu'il faut faire en particulier ici, sur les ressources humaines, établir un rapport social unique c'est une obligation qui date de 2017 je crois, qu'il faudrait évidemment mettre en place. Ils nous demandent de mettre en place des lignes directrices de gestion et nous avons commencé ce travail qui reste à finaliser. Ce sont des recommandations, il faut le faire. On s'engage à le faire parce que c'est ce qu'on nous demande ici. La Chambre demande à la commune d'établir le document unique d'évaluation des risques professionnels, DURP et, en l'occurrence nous avons engagé ce travail avec le CIG, c'est le Centre Interdépartemental de Gestion. Ils nous demandent de définir les conditions de mise en place des cycles de travail, c'est-à-dire que chaque agent doit faire les 1607 heures. Il y a une délibération qui est passée en conseil municipal il y a quelques mois et il faut organiser comment on effectue ces 1607 heures dans les différents secteurs de la collectivité. La Chambre demande également la mise en place du Reefset qui est un régime indemnitaire dans les collectivités et qui est obligatoire depuis 2014. Donc il n'a pas été mis en place, il y a un travail qui a commencé sur ça, ça permettrait également de modifier certaines primes qui sont versées actuellement dans la commune. Des primes pour lesquelles la Chambre n'a pas trouvé de base légale fondée. Donc mais c'est comme ça, nous vivons aussi avec l'héritage de ce qui s'est fait. La Chambre estime qu'elles ne sont pas justifiées, en mettant en place le Reefset on pourrait modifier et régulariser tout cela, en tout cas ils nous demandent de le faire.

Du point de vue des marchés, il faut évidemment procéder à l'analyse complète des candidatures pour chaque futur marché. Normal me direz-vous. Il faut penser que ce n'était pas le cas de 2017 à 2022 compris. Et il faut signer des avenants qui répondent aux conditions de la loi ou conclure un nouveau marché parce qu'on ne peut pas signer des avenants qui compromettent complètement l'équilibre d'un projet mais c'est le cas, c'est comme ça que ça s'est passé donc, ils nous demandent évidemment de prendre ces engagements-là dans la gestion de nos marchés publics.

Sur les ressources humaines il conviendra de diminuer les heures supplémentaires. Vous avez vu tout à l'heure le nombre de personnes. D'abord nous avons plus d'agents que les communes de même strate et nous faisons plus d'heures supplémentaires que les communes de la même strate. Les communes de notre strate ont 16 agents pour 1000 habitants donc multipliez par le nombre d'habitants, nous sommes à 19 agents pour 1000 habitants. On a plus d'agents que les communes de notre strate et en plus nous faisons plus d'heures supplémentaires. Et du point de vue de la Chambre, c'est un calcul mathématique. Il n'y a pas de raison selon eux, ils nous demandent donc de faire ce travail qui consistera à baisser les heures supplémentaires. Je me permets d'ajouter un commentaire mais vous connaissez le sujet ; ça nous aidera peut-être à tenir notre chapitre 012 dont la Chambre régionale des comptes nous demande évidemment de le tenir normalement. Une hausse de 0,5 seulement par an et on ne l'a pas respectée encore. Au niveau des achats, nous devons adopter une nomenclature des achats et renforcer la fonction « achats ».

Une synthèse pour conclure tout ceci : de 2017 à 2022 l'examen des magistrats de la Chambre régionale des comptes constate qu'il y a un manque de procédures internes dans le fonctionnement de l'administration, une rigueur insuffisante, des réductions des charges de personnel qu'il faut conduire, réduction des heures supplémentaires, nous en avons parlé, mettre en place donc le régime indemnitaire et renforcer la fonction achats, en maîtrisant notamment les avenants, une remise à plat de manquements depuis 2017. Voilà c'est une présentation que nous avons voulue objective et complètement transparente à ce stade. Naturellement le rapport est public, tout le monde pourra le télécharger ou le consulter à volonté merci chers collègues.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur LEKIBY pour cette présentation complète et ce très joli *power point*, merci beaucoup.

<u>Monsieur CHABANE</u>: Je voulais revenir au sujet des restrictions, enfin des postes supprimés entre autres au cabinet. Alors il faut savoir que vous n'êtes pas, nous ne sommes pas la seule commune, toutes les communes ayant un effectif trop important dans le cabinet se voient obligées de les supprimer. Et sachant que ces postes étaient beaucoup sous le titre de « chargé de mission » dans des communes donc, c'est un petit peu pour ça. Je trouve que c'est regrettable parce que certaines communes comme la nôtre ont été assez intelligentes pour replacer certains personnels ce qui est logique, parce que se retrouver sans emploi du jour au lendemain c'est assez dur surtout de notre temps.

Deuxièmement les heures supplémentaires. Alors effectivement Monsieur LEKIBY disait que nous avions 19 employés pour 1000 c'est ça ? Donc ça paraît important, beaucoup plus que le nombre en fait de personnes supplémentaires. Ça fait 3 de plus on me dit, je voulais surtout revenir au principe des heures supplémentaires. Il faut savoir qu'effectivement, payer les charges des heures supplémentaires, ça fait un gros budget et par contre, il y a surtout des agents qui prennent des récupérations.

Monsieur le Maire : C'est vers ça que nous allons aller de plus en plus.

Monsieur CHABANE: Voilà mais ce qui ne facilite pas le travail d'une commune.

Monsieur le Maire : On est bien d'accord parce que s'ils récupèrent ils ne sont pas là et s'ils ne sont pas là, il faut être fin. Y a -t-il d'autres demandes de prise de parole ? Alors en fait c'est un « donner acte », il n'y a pas de vote sur le rapport, juste on prend acte.

Ce que démontre ce rapport qui est évidemment un rapport, vous l'avez compris, très technique mais qui montre d'où nous partons et où nous sommes aujourd'hui. Il faut dire qu'on est encore loin, il faut savoir être objectif mais évidemment quand vous commencez à réparer la voiture, vous démontez le moteur, vous regardez comment c'est fabriqué et puis s'il faut changer les pièces, il faut les changer. Évidemment tout ça prend du temps. On a commencé, on l'a vu d'ailleurs dans ce conseil municipal, que ce soit sur la question du PLU, que ce soit sur la question de la rénovation urbaine, que ce soit sur d'autres sujets structurants de la ville, on a sacrément avancé. Aurions-nous pu plus avancer sur la question de la commande publique et sur les ressources humaines ? La réponse est « peut-être », on ne va pas se mentir. Après, cela ne fait que 3 ans et demi qu'on est là. Ca fait 3 ans et demi qu'on répare, on va y arriver, c'est plutôt encourageant, il ne faut pas lâcher. C'est éminemment technique mais par exemple, s'agissant des heures supplémentaires, ça nous permet de nous interroger sur la manière dont on travaille dans la mairie d'Épinay-sous-Sénart. Parce que ça fait des années et des années, si ce n'est pas pour parler de décennies parfois, que les habitudes ont été prises. Je n'en veux pas aux agents d'avoir pris des habitudes c'est comme ça, c'est normal mais juste pour vous donner un ordre d'idée : lorsque j'ai demandé à rencontrer les chefs de service pour me présenter au tout début du mandat, la salle dans laquelle nous sommes aujourd'hui était pleine de chefs de service. C'est-à-dire que tout le monde était devenu chef de service avec des compétences - ce n'est pas le sujet - mais ça voulait dire qu'en fait derrière, il n'y avait pas de réel organigramme et qu'en vérité, cela faisait 15 ans qu'il n'y avait pas eu d'organigramme proposé dans cette commune. On a travaillé dessus et on l'a proposé au début 2023. Donc il faut commencer par quelque part, il y avait un début d'organigramme qui avait été travaillé par l'équipe précédente (je ne sais pas si vous vous en souvenez) sur les services techniques mais qui n'avait pas abouti. Nous avons fait un organigramme total en pleine transparence, encore une fois, avec les agents. Les agents ont participé à ce travail et dans le prochain ROB, j'espère qu'on aura un chiffre que j'attends avec grande impatience : c'est l'argent qui n'aura pas été dépensé grâce aux réaffectations dans les postes. Parce qu'avant on aurait récupéré des agents pour tel ou tel poste, parce qu'il y avait un besoin. En bien on a mutualisé, on a réorganisé et on a eu quasiment, si ce n'est pas totalement, des mouvements internes. Dans les nouveaux postes de directeur en 2023, ce sont des agents qui viennent de la ville. On n'a pas été les chercher à l'extérieur. Et pour réorganiser les services supports, on a été chercher aussi à l'intérieur. Systématiquement on a été chercher à l'intérieur pour ne pas avoir à embaucher à l'extérieur. Donc je disais un organigramme qui n'existait pas. Un organigramme c'est la base, ca reste un bout de papier mais si vous ne savez pas qui décide in fine, le pilotage de l'administration - s'agissant des ressources humaines - est impossible. Donc il a fallu toute l'année 2022 pour travailler dessus et atterrir dessus en 2023. Et donc au fur et à mesure, on verra les effets des économies inhérentes. Là aujourd'hui il y a des gens qui partent et aujourd'hui ils ne sont pas remplacés tout simplement. Évidemment ça demande aux services du travail supplémentaire mais ce qu'on demande aussi en gestionnaire, c'est de réorganiser ce travail, de réinterroger. Un exemple : la mairie est fermée le mercredi après-midi alors même que beaucoup de familles, d'usagers ont leur mercredi toute la journée pour s'occuper des enfants. Ça fait des années et des années qu'à Épinay-sous-Sénart, la mairie est fermée le mercredi et lorsqu'on gratte un peu pour savoir d'où ça vient, ça vient de l'ancien, ancien maire qui avait une vraie réflexion, qui disait : « comment soutenir l'activité associative ? » Et il se trouve qu'à l'époque il y avait beaucoup d'agents qui soutenaient l'activité associative et donc il a été décidé à ce moment-là de fermer la mairie le mercredi après-midi pour permettre à ces agents de faire vivre les associations dans la ville.

Aujourd'hui en 2023, presque 2024, on n'est plus exactement dans le même dispositif et donc on se voit obligé de réinterroger cette pratique. Donc les agents travailleront le même nombre d'heures, le même nombre de jours, évidemment il y aura des priorités aux familles monoparentales et puis aux cas particuliers mais le travail qui est engagé avec les partenaires sociaux, c'est de s'assurer que très rapidement la mairie soit ouverte pour les usagers le mercredi l'après-midi. Imaginez, lorsque un jour, les travaux du Pôle de service public seront terminés et que le mercredi après-midi, vous avez beaucoup de monde dehors, que ce soit fermé! Les gens ne comprendraient pas que les services publics soient fermés alors même qu'eux sont disponibles. Donc on se doit d'ouvrir et je prends cet exemple à dessein parce que, précisément, il nous faut être en capacité aujourd'hui de nous adapter aussi aux nouveaux modes de

vie des usagers de cette commune. Pourquoi aussi le mercredi après-midi ? Pour une raison assez simple c'est que, je vous le dis ça reste secret entre nous, enfin après des années c'est un des combats que nous avons eu à mener avec l'équipe municipale depuis le début du mandat et on a obtenu victoire et gain de cause, on va pouvoir refaire des pièces d'identité et des passeports à la mairie. Par contre, vous gardez ça pour vous parce que si jamais ça fuite, je saurai d'où ça vient. Et donc comme vous avez un nouveau service il ne s'agit pas de le contraindre, il faut permettre... Pardonnez-moi d'être un peu long sur cet exemple-là parce que je pourrais en prendre 12 000 autres. On a des progrès à faire, je le dis, collectivement. L'administration a d'énormes progrès à faire, je vous le dis en vous regardant dans les yeux. On voit bien que sur 2017-2020 la CRC, comme sur le cahier n°1, charge la mule, on parle de déviances dans cette affaire, quand même, bon je pourrais en faire des caisses mais je regarde aussi en responsabilité nos progrès à continuer à faire. Et il y en a un paquet et l'administration, vous l'avez vu, sur tout ce qui est enclenché et tout ce qui reste à faire, le travail est monumental mais en tout cas, on ne lâchera rien, en tout cas, le maire que je suis ne lâchera rien pour continuer la transformation de l'administration de cette collectivité qui fonctionnait comme ça depuis des années. Le monde a changé et puis les attentes ont changé, les règles ont changé, il faut s'adapter c'est comme cela.

C'est un sujet parfois pas simple mais qu'il me soit permis ici de rendre hommage aux partenaires sociaux, aux deux syndicats qui sont présents au CST. Je les vois très régulièrement d'abord dans les instances puis dans les instances qui préparent les instances et pour tout vous dire, on fait même des instances pour préparer la préparation des instances. C'est-à-dire qu'on se voit beaucoup mais ça nous permet d'atterrir sur des sujets, ça nous permet d'avancer. Et je ne dis pas qu'on est tout le temps d'accord, ce serait faux de dire ça mais au moins on se parle et au moins on avance, les deux syndicats nous font des propositions et on avance main dans la main et on fait de la pédagogie ensemble auprès des agents. Pour une fois encore, on discute ensemble parfois on est d'accord et parfois on n'est pas d'accord mais au moins, on avance et au moins on voit, on se parle et tout ça participe de la nécessaire modernisation de la collectivité. C'est en cela qu'on est engagé dedans et ça avance. Pas assez vite à mon goût, pas assez vite aussi parfois du goût de la CRC mais en tout cas on avance. Y a-t-il d'autres questions ou d'autres prises de parole?

Le Conseil municipal prend acte de la communication du rapport.

III) Administration générale

1- Adoption d'une nouvelle charte informatique

<u>Monsieur le Maire</u> : Bien ce point ayant été fait je vous propose de passer au point suivant qui est l'adoption d'une nouvelle charte informatique, en parlant de remise à niveau.

Monsieur LEKIBY: Nous vous proposons chers collègues d'adopter cette nouvelle charte informatique. La commune d'Épinay-sous-Sénart a une charte informatique qui a été adoptée en 2012 la dernière fois. Alors depuis 2012, il y a de l'eau qui a coulé sous les ponts, les choses ont bien changé et en particulier nous avons désormais le télétravail qui s'est généralisé et le personnel prend les ordinateurs de la mairie et les emmènent chez lui pour travailler. Évidemment il faut organiser cela. Depuis 2012 il y a eu également, je crois que c'est en mai 2018, l'adoption du RGPD (Règlement européen sur la protection des données personnelles) et tout cela a besoin d'être régularisé pour savoir comment on peut travailler et utiliser l'outil informatique sur le lieu de travail. Qu'est ce qui est autorisé ? Qu'est ce qui n'est pas autorisé ? Comment organiser les choses ? C'est pour cela qu'il a été nécessaire d'adopter une nouvelle charte informatique qui précise un certain nombre de points, y compris comment on peut collecter les données concernant les usagers et quel usage justement on peut en faire, sous quelles conditions. C'est l'objet de cette délibération qui est soumise à votre approbation, chers collègues.

Monsieur le Maire: Y a-t-il des demandes de prise de parole? je n'en vois pas.

Là encore un autre échange avec les syndicats qui a été fourni et qui a permis, c'est marqué dans les considérants mais en tout cas, qui a eu l'approbation unanime au CST. Donc encore un exemple de travail en commun avec les partenaires sociaux que je salue.

Le Conseil municipal approuve la nouvelle charte informatique à l'unanimité par 29 voix pour.

2- Approbation du Contrat Local de Santé Intercommunal

Monsieur le Maire : Unanimité je vous remercie.

Dernier sujet à l'ordre du jour avant de passer aux décisions. Il s'agit d'approuver le contrat local de santé intercommunal. C'est passé à l'agglomération au mois d'octobre, de mémoire : vote à l'unanimité. Un contrat local de santé qu'est-ce que c'est ? C'est la prise en main par les territoires de la guestion de la santé. Épinay-sous-Sénart en avait élaboré un et aujourd'hui, il convient de le fondre avec : d'abord les autres communes de l'ex Val d'Yerres sachant que l'ex Val de Seine, Draveil, Montgeron, Vigneux en avait un (je fais une parenthèse normalement c'est Valérie NEDAUD qui aurait dû présenter cette délibération mais, comme beaucoup, elle est malade. Je lui souhaite un prompt rétablissement si elle nous suit ce soir sur YouTube). Donc c'est une proposition qui vise à renforcer la prévention, à améliorer l'offre de soins, à promouvoir le bien-être et prévenir la souffrance physique. Nous sommes habitués ici à Épinay-sous-Sénart à travailler sur les questions de santé. Pas plus tard qu'au mois de septembre, il y un grand forum qui s'est tenu avec un beau succès, avec différents corps de métier du médical qui étaient présents sur la ville, là en face de l'église sur la RD 94 donc une vraie réussite. Nous sommes donc du coup avec la Maison de santé pluridisciplinaire, à la pointe des questions de santé. Nous avons la chance d'avoir aussi, vous le savez, "APA de Géant" qui fait de l'activité physique adaptée et qui permet à bon nombre d'habitantes et d'habitants du territoire de faire, du sport un droit, qui leur permet de reprendre une activité physique quelles que soient les raisons pour lesquelles elles se sont retrouvées, pendant un temps. éloignées du sport. Comme partout malheureusement, nous souffrons quand même du manque de médecins. Alors c'est moins le cas à Épinay qu'ailleurs mais comme ailleurs, il n'y en a quasiment plus. évidemment vous avez un effet de rabattement qui fait qu'aujourd'hui, les médecins de la MSP ne prennent plus aujourd'hui de nouveaux patients ce qui est un vrai sujet mais bon, c'est un sujet qu'on ne peut pas traiter uniquement à l'échelle municipale mais qui sera traité à l'échelle, sinon intercommunale, au moins nationale, s'agissant du nombre de médecins et dont vous savez à quel point ils sont nécessaires et vitaux pour l'attractivité ne serait-ce que du territoire. Y a-t-il des guestions ? Je n'en vois pas.

Le Conseil municipal approuve le Contrat Local de Santé Intercommunal à l'unanimité par 29 voix pour.

Communication du Maire

Monsieur le Maire : Unanimité, je vous remercie.

Eh bien l'ordre du jour est presque épuisé et en application de l'article L2122-23 du code général des collectivités territoriales, vous avez été amenés à prendre connaissance des décisions que j'ai été moimême amené à prendre depuis le dernier conseil municipal. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas beaucoup, puisque le dernier Conseil municipal s'est tenu il n'y a pas si longtemps que ça.

<u>Madame MARIE-LOUISE</u>: C'était au sujet de la 137. Pourquoi avoir un gardiennage sur ce marché alors qu'on a déjà un placier à demeure et ne pas avoir un agent de sûreté et de voie publique (ASVP) ou police municipale?

Monsieur le Maire : Alors en fait il s'agit notamment par exemple du gardiennage de nuit pour le gardiennage des sites. Donc c'est un marché qu'on passe. On n'est pas obligé d'aller jusqu'à 30 000 € mais en tout cas, on a l'autorisation de dépenser jusqu'à 30 000 €. Et cela peut-être aussi des SIAP comme on appelle les pompiers de service dans les salles de spectacle et ça recouvre ces notions-là. Mais effectivement, là où vous avez raison c'est que, pour les SIAP, autant qu'on le peut, on fait appel à des SIAP en interne, nous avons des agents qui sont formés pour pouvoir faire le rôle de SIAP.

Madame MARIE-LOUISE : Merci.

<u>Monsieur le Maire</u>: Y a-t-il d'autres questions ? Non. Eh bien écoutez il ne me reste plus, mesdames et messieurs, qu'à vous remercier pour votre attention et vous souhaiter de très belles fêtes de fin d'année pour vous et pour vos proches et nous nous retrouvons, si vous le souhaitez dès vendredi soir pour l'hiver à Épinay.

Le repas des Seniors ? C'est le dimanche 28 janvier. Belles fêtes de fin d'année à toutes et tous.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 22h25.

Damien ALLOUCH

Maire d'Epinay-sous-Sénart

Conseiller Départemental

Vice-Président de la Communaute d'agglomeration

Val d'Yerres Val de Seine

Samir SLIMANI Maire Adjoint Secrétaire de séance